

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 12 septembre 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS SENIORS

D5A

Suite à deux forfaits généraux sur cette poule, la Commission passe la poule à 10 équipes afin d'éviter 2 exempts. Par conséquent, les rencontres de cette poule ne débiteront que le 2 octobre.

D5C/D5E

Suite à deux forfaits généraux sur la D5E et afin d'éviter que la poule ne soit composée que de 8 équipes la Commission bascule l'équipe de ST CYR AFC 1 de la poule C à E. Par conséquent, les rencontres de la poule C ne débiteront que le 2 octobre.

VETERANS

D5C

Ajout de PLAISIROIS FO 13 : Sans possibilité de réaliser une alternance parfaite.

CDM

D2

Nous avons désormais la confirmation que seules 6 équipes disputeront le championnat de CDM D2. Le calendrier des rencontres sera mis à jour d'ici la fin de semaine.

U16

D4

▣ Poule A : Ajout de HOUDANAISE REGION FC 3. Pour répondre à la demande d'alternance, répercussion sur l'équipe d'ISSOU AS 1.

▣ Poule B : Ajout de VILLENES ORGEVAL FC.

▣ **VERSAILLES JUSSIEU AS** : La Commission se laisse un peu de temps avant de vous intégrer, au cas où de nouveaux mouvements au sein des poules se produisent.

U14

D4B

Demande du club de BOUGIVAL FOOT pour que son équipe soit dans une poule plus proche géographiquement.

La Commission après étude, vous intègre en poule D.

D4E

Ajout de VERSAILLES 78 FC 6